

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 MAI 1878.

Rapport des Commissions réunies des Travaux Publics, de la Guerre et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des Cré- dits spéciaux pour travaux d'utilité publique.

(Voir les Nos 124 et 155 de la Chambre des Représentants et 78 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, VAN SCHOOR, ORBAN DE XIVRY, le Comte d'URSEL, PENNARD, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, le Comte DE NAMUR D'ELZÉE, BISCHOFFSHEIM, le Baron BETHUNE, et le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits sollicités par le Gouvernement pour l'exécution de travaux publics se rapportent tous à des ouvrages commencés, dont le prompt achèvement importe au pays, afin qu'il puisse tirer de la partie déjà réalisée de ces travaux tout l'avantage qu'ils sont appelés à lui donner dans les diverses sphères qu'ils concernent. C'est à ce point de vue que vos Commissions les ont examinés et elles vous en proposent l'adoption, en se basant sur les considérations émises ci-dessus.

Leur attention a été surtout attirée par la grande utilité que tirent des routes, aboutissant aux stations de chemin de fer ou aux canaux, les contrées du pays moins favorisées de ces moyens de transport à bon marché, indispensables aujourd'hui pour permettre la concurrence à tous ceux pour qui les affaires agricoles ou industrielles constituent de si grands intérêts. Elle demande donc au Gouvernement de mettre à l'exécution de ces routes toute la célérité que comporte leur établissement dans de bonnes conditions de durée.

En ce qui concerne la partie du crédit demandé pour le Département de la Guerre, le Gouvernement, tenant compte des observations qui se sont produites tant à la Chambre des Représentants qu'au Sénat, vient, conformément aux déclarations faites par M. le Ministre de la Guerre, demander un crédit destiné à faire marcher les travaux d'achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke concurremment avec ceux ayant pour objet la construction des forts de Lierre et de Waelhem.

(2)

Cinq membres de vos Commissions réunies émettent le vœu que la session prochaine ne se passe pas sans que l'importante question de la réserve nationale ne soit résolue, et qu'une loi décrétant les mesures à prendre en cas de mobilisation de l'armée soit votée. Ils voudraient voir le contingent annuel de l'armée mis en rapport avec l'augmentation des cadres récemment décrétés.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.